

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

18/02/2021

Dossier complet le :

23/03/2021

N° d'enregistrement :

2021-ARA-KKP-02993

### 1. Intitulé du projet

Aménagement du parking de l'Ermitage à Thonon-les-Bains (74)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Thonon-les-Bains

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Christophe ARMINJON-Maire

RCS / SIRET

2 1 7 4 0 2 8 1 7 0 0 0 1 9

Forme juridique

Collectivité territoriale Commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructure routière a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'État, des départements, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente	Elargissement d'une route par ajout d'une voie sur un linéaire de 146 mètres; Sur ce tronçon, l'emprise globale de la voirie (trottoir + bande de circulation+ zone d'arrêt des bus) passera de 1050 m <sup>2</sup> à 2000 m <sup>2</sup> .
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs. a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	Mise en place d'une aire de stationnement de 169 places, 3 PMR et 4 places équipées en IRVE

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La commune de Thonon-les-Bains souhaite aménager un parking-relais au sommet de l'avenue de l'Ermitage pour les frontaliers et les employés du centre ville. Le parking sera adossé à une ligne de bus dédiée qui desservira le port de Rives.

Le parking relais sera situé à proximité immédiate du contournement routier de Thonon-les-Bains, avenue de l'Ermitage. Il comportera 169 places, 3 PMR et 4 places équipées en IRVE (Infrastructure de recharge des véhicules électriques). Le projet prévoit également la remise à 2 voies de la partie amont de l'avenue de l'Ermitage (supprimée à l'occasion de la mise en service du contournement) et l'aménagement de deux arrêts de bus.

La partie amont de l'avenue de l'Ermitage sera remise à deux voies afin de permettre un accès direct dans les deux sens de circulation, depuis le contournement jusqu'au parking et faciliter ainsi sa desserte.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans le cadre de la réduction de la place de la voiture en ville et du nouveau schéma de mobilité mis en œuvre par la ville de Thonon-les-Bains (renforcement des lignes de transport en commun). Il constitue l'alternative nécessaire à l'abandon du projet de parking en ouvrage antérieurement envisagé sur le secteur de Rives, à proximité immédiate du débarcadère. L'aménagement d'un parking relais, à proximité du contournement de Thonon-les-Bains et en entrée de la ville, offre une alternative aux usagers de la voiture pour aller travailler. Ce parking est essentiellement destiné aux frontaliers et aux personnes travaillant dans le centre ville de Thonon-les-Bains. Une ligne de bus sera adossée à ce projet. Deux arrêts de bus sont prévus le long de l'avenue de l'Ermitage sur la partie qui sera mise à deux voies. La ligne de bus permettra un accès jusqu'à la gare de Thonon-les-Bains (utilisation de la liaison transfrontalière Leman-express) et jusqu'au port de Thonon-les-Bains (utilisation des navettes fluviales transfrontalières).

Le précédent projet favorisait la desserte de l'embarcadère par les véhicules individuels, en permettant le stationnement de ces véhicules à proximité immédiate du débarcadère. La commune de Thonon-les-Bains souhaite dorénavant limiter ce type de circulation dans son centre-ville, au profit des modes doux de circulation (modes actifs + transports en communs). A ce titre, pour la problématique spécifique des usagers des navettes fluviales, la volonté est de limiter leur transit via le centre-ville Thononais en leur offrant une offre performante alternative au stationnement aux abords immédiats du lac, secteur à vocation touristique; ce projet de parking, accessible directement depuis le contournement routier de Thonon-les-Bains couplé avec un système de bus urbains rapide et direct constitue cette offre alternative.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux doit durer environ 6 mois. Les travaux comprendront :

- décapage de la terre végétale
- terrassement en déblais/remblais. Une partie des matériaux déblayés pourra être réutilisée. Le reste (environ 9 000 m<sup>3</sup>) sera évacué vers une ISDL
- Réalisation de soutènement type parois clouté ou similaire:
  - terrassement par tranche horizontale de hauteur et de longueur conditionnées par l'autostabilité à très court terme du sol.
  - forage de clous inclinés ainsi que, si nécessaire, de drains subhorizontaux (drainage profond)
  - équipement / scellement des clous et des drains éventuels
  - mise en place d'un géocomposite plan sur la surface inclinée du talus (drainage de parement)
  - ferrailage, pose de barbacanes et projection d'un béton par voie sèche
- mise en place des dispositifs de drainage et d'infiltration, notamment pour l'infiltration de l'écoulement en provenance de la buse 1000 mm, présente en amont du projet:  
Pour la noue existante dans l'emprise du projet : aménagement de caissons par des modules (30mx3mx1.7m) pour un volume de 150m<sup>3</sup> environ. Le module d'infiltration sera mis en place sur un géotextile avec un regard d'entrée avec dégrillage et décantation, un regard de sortie avec trop-plein.  
Pour les eaux pluviales: aménagement d'une tranchée drainante qui ceinture le parking avec un drain de 150 mm de diamètre. Les dimensions de la tranchée sont de 1mx1mx300m. Elle sera remplie avec une grave d'indice de vide 30% (type 40x80). Un géotextile sera également prévu.  
Au niveau du bassin prévu au centre du parking, celui-ci sera enherbée. Une structure drainante sera également mise en place en dessous avec des matériaux drainants (grave – indice de vide de 30% - surface 100 m<sup>2</sup>, hauteur du massif drainant 2m50).
- mise en place d'un busage dans le prolongement de la buse existante
- création des voiries imperméables et des places de stationnement perméables
- aménagement de l'assainissement pluvial, tranchée drainante
- Mise en place des réseaux électriques, de l'éclairage urbain et de l'alimentation des IRVE.
- création des espaces verts périphériques et de la noue centrale

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le parking de l'Ermitage sera un parking avec accès réglementé par barrière.

Pour limiter l'imperméabilisation des sols il a été retenu :

- la mise en place de structure perméable au niveau des places de stationnement
- l'infiltration des eaux pluviales issues de l'impluvium du parking jusqu'à l'occurrence 30 ans : une tranchée drainante ceinturera le parking. En complément une noue centrale permettra le stockage des eaux pluviales et leur infiltration. Un dispositif de trop-plein sera mis en place en direction de la rampe en enrochements liaisonnées existantes comme parcours à moindre dommage.

Actuellement, l'emprise du parking est traversée par une noue alimentée par une buse 1000 mm. Cette buse a été mise en place lors des travaux du contournement de Thonon-les-Bains. Elle collecte un faible bassin versant et les débits traversant le site sont très limités en relation avec la bonne perméabilité de l'impluvium. L'écoulement sera busé sous l'emprise du parking et il transitera via un dispositif d'infiltration dimensionné pour l'occurrence décennale afin de limiter les débits en aval comme en situation actuelle.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis d'aménager et demande d'examen au cas par cas (présent document) pour certains points du projet.

Le projet sera également soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau au titre de la rubrique 2.1.5.0. la surface collectée par les dispositifs de gestion des eaux pluviales, y compris le bassin versant intercepté étant de 2.53 hectares pour le bassin versant intercepté. Des investigations sont prévues durant le mois d'avril (investigations pédologique et floristiques) afin de cartographier les zones humides présentes sur le site et vérifier si la rubrique 3.3.1.0. (Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides) ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau doit être visée.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
nombre de places de stationnement	169 places + 3 PMR + 4 IRVE
Surface du projet (parking + mise à 2 voie de la partie amont de l'avenue de l'Ermitage)	9494 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Avenue de l'Ermitage  
74200 Thonon-les-bains

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 6 ° 2 9 ' 2 6 " 70 Lat. 4 6 ° 2 1 ' 4 5 " 40

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne concerne directement aucune ZNIEFF. Il est par contre à 400m de la ZNIEFF de type 2 ref 820031793 "Zones humides du bas chablais" et à 500 m de la ZNIEFF de type 1 ref 820031579 "Prairie humide des marmottes", toutes les deux étant situées de l'autre côté du contournement de Thonon-les-Bains.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Type de classement : Lac Motif du classement : Commune riveraine d'un lac de plus de 1000 hectares La commune de Thonon-les-bains est une commune soumise à la loi littorale mais le projet est situé à 1km700 du lac.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Thonon-les-Bains a fait l'objet d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). La carte de bruit stratégique intégrant le contournement de Thonon-les-Bains a été établie en 2014.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Thonon-les-Bains dispose d'un PPRN approuvé le 27 décembre 2007. Le site à aménager est en zone de risque négligeable ou nul non réglementée par le Plan de Prévention des Risques
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le parking de l'Ermitage est à : - 2.1 km de la zone Natura 2000 ref FR8201722 "Zone humide du bas Chablais" - 2.6 km de la zone Natura 2000 ref FR8202009 du "lac Léman"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'assainissement pluvial du parking se fera par infiltration. Un système de tranchée drainante et noue d'infiltration est prévu. Une buse 1000 mm débouche sur l'emprise du parking. Elle prend naissance en amont du contournement et le traverse. Cette buse sera prolongée sous le parking et sera reliée à un bassin d'infiltration dimensionné pour l'occurrence décennale. L'exutoire du bassin d'infiltration en cas de saturation du dispositif sera la rampe en enrochements liaisonnés qui existe juste en aval de l'emprise du parking afin de retrouver un fonctionnement analogue à celui existant.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les remblais, sans distinction des matériaux, représentent 17000 m3 Les déblais représentent 21000 m3. Les terrassements se feront partiellement en déblais/remblais avec réutilisation, selon les interprétations de l'étude géotechnique, d'environ 12000 m3 de matériaux extrait du site. Les matériaux excédentaires, soit près de 9000m3 seront à évacuer à l'ISDI d'AVIET à ALLINGES à une distance de 4km500
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est déficitaire en matériaux. 5000 m3 seront importés sur le site pour mise en place en remblais afin de pallier la médiocre qualité des matériaux sur place.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé dans un espace anthropisé avec la proximité immédiate du contournement de Thonon et de zones urbaines. Le projet va entraîner la mutation d'un espace actuellement utilisé pour la pâture (prairie mésophile) en espace largement artificialisé (parking et voirie). Compte tenu de sa situation géographique, le projet n'aura pas d'impact sur la continuité écologique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est éloigné à plus de 2km de la zone Natura 2000 la plus proche. Il est inséré dans un environnement anthropisé, en bordure du contournement de Thonon et des zones urbanisées. Il ne présente aucun habitat ayant motivé le classement en zone NATURA 2000 des deux sites les plus proches

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone N au PLu de Thonon-les-Bains. (La commune de Thonon-les-Bains a accordé à un particulier le droit de laisser ses chevaux paître sur cette parcelle). Le site à aménager est actuellement de type prairie. Le site n'est pas boisé. Sur sa partie aval, on note la présence de plantes buissonnantes, probablement plantées à l'issue de l'aménagement du contournement de Thonon. Le parking va donc conduire à consommer un espace à (faible) usage agricole
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de parking entrainera un report de trafic lié à l'ouvrage de 169 places, 3 PMR et 4 IRVE. Sa vocation est de supprimer les déplacements en véhicules issus principalement des communes limitrophes à Thonon-les-Bains (Allinges, Bons, Orcier, Armoiry ...) à destination du débarcadère au profit d'une liaison bus rabattant directement ces usagers vers les navettes fluviales transfrontalières de la CGN (voire également vers la gare SNCF).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Bruit associé à la fréquentation du parking. Il est à proximité immédiate du contournement routier de Thonon-les-bains.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet, de part la création d'une aire de stationnement, générera des sources d'odeurs liées à la combustion des gaz d'échappements des flux de véhicules motorisés. (Il en supprimera par ailleurs à Rives). Le projet prévoit la mise en oeuvre de places de stationnement pour voitures électriques.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet de l'aire de stationnement en phase exploitation ne sera pas source de vibration.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses du projet seront classiquement celles d'une aire de stationnement. Une gestion de la pollution lumineuse nocturne est anticipée par les démarches suivantes : asservissement à la luminosité extérieure, fonctionnement et coupure sur horloge, choix d'équipements lumineux orientés vers le sol, ... . Le contexte urbain dans lequel est inscrit le projet ne fait pas de ces émissions lumineuses un impact sur l'environnement du site.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les rejets dans l'air liés au projet de l'aire de stationnement seront essentiellement liés à la circulation des véhicules (rejet de combustion des gaz d'échappement) qui se rendront sur le P+R. Les rejets seront très faibles. Précisons que le projet a pour vocation de favoriser l'utilisation des transports en commun (et la réduction du stationnement sur le secteur de Rives).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet s'accompagne d'une imperméabilisation du site. Il a été conçu afin de limiter au maximum les rejets. Seules des eaux pluviales de ruissellement seront générées. Les places de stationnement seront perméables. L'assainissement pluvial se fait par infiltration jusqu'à l'occurrence 30 ans.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les déchets de chantier seront gérés conformément aux exigences réglementaires en vigueur : tri des déchets de façon à pouvoir valoriser les déchets valorisables. Les déchets feront l'objet d'un suivi et d'une traçabilité adéquate. Une fois en service, le P+R ne sera pas à l'origine de déchets.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actuellement un particulier fait paître ses chevaux sur le site du futur P+R. Le site n'est pas l'objet d'activités agricoles.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les dispositions retenues pour l'assainissement pluvial et la gestion de l'écoulement qui traverse le site permettent d'éviter tout impact significatif sur l'hydrologie du site :

- prolongement de la buse 1000 mm sous le parking et infiltration de l'écoulement jusqu'à l'occurrence décennale,
- infiltration des eaux pluviales du parking jusqu'à l'occurrence 30 ans.

De plus, le site ne présente pas de sensibilités liées à l'utilisation de la ressource pour l'alimentation en eau potable.

Au niveau environnemental, le site est une prairie pâturée (actuellement utilisé par un particulier pour des chevaux). Seule une toute petite zone humide est repérée sur le parking à la sortie de la buse 1000 mm. Cette zone humide est due au mauvais écoulement de l'eau qui a tendance à stagner.

Les dispositifs d'assainissement intégreront deux noues au centre du parking.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet a une emprise inférieure à 1 hectare.

Il est situé entre le contournement de Thonon-les-Bains et l'urbanisation de la ville, ce qui ne lui confère pas de grandes potentialités environnementales et l'isole des grandes zones naturelles périphériques essentiellement situées de l'autre côté du contournement.

Nous estimons que, au vu des faibles nuisances engendrées au regard des enjeux de mobilités, il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : étude géotechnique
Annexe 8 : définition de l'assainissement pluvial

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Thonon-les-Bains

le, 17/02/2021

Signature

Christophe ARMINJON  
Maire de Thonon les Bains

